

## Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

### **11 novembre 2019 Cérémonie au monument aux morts**



La cérémonie commence aux accents de la Madelon jouée par Serge Baude, René Brugier et Jean-Pierre Pellini.

Ensuite nos musiciens interprètent un chant patriotique écrit et composé par Marcel Borel, que Marie-Jo Baude nous présente : "Marcel Borel est né à Châtillon-en-Diois le 19 avril 1903; il était cultivateur, accordéoniste,

et habitait St Julien en Quint. En juin 1944, à 41 ans, avec 2 ou 3 compatriotes, il rejoint le maquis "Pierre" dans le Vercors. Plus tard, il sera incorporé à ce qui deviendra le 159<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie alpine et participera aux campagnes de Haute Maurienne et d'Alsace. Il fut nommé au grade de Sergent Chef et décoré de la Croix de guerre avec citation à l'ordre de la division".



#### **Eric prend la parole :**

Chères concitoyennes, Chers concitoyens  
Pendant cinq ans nous étions dans ce cycle



mémoriel du centenaire de la grande-guerre. Aujourd'hui, en ce 11 novembre 2019, intéressons-nous à ce qui s'est passé il y a un siècle.

Les allemands signent la capitulation le 11 novembre 1918. Pour nos poilus c'est la démobilisation. Pour nos soldats engagés dans les Balkans et en Orient la démobilisation n'aura lieu que bien plus tard.

Comme le montre Jean Oddoz dans ses écrits, repris dans le spectacle de la nuit des cabanons : "Les derniers libérés de la grande guerre, ne rentreront dans leurs villages qu'au printemps 1919".

Drôle d'année pour la France et ses alliés qui sont heureux de la victoire sur les Allemands et les états qui étaient à leurs côtés.

Mais on prend peu à peu conscience des désastres qu'a provoqué ce premier conflit mondial : des villages en ruines, des pertes humaines qui s'élèvent à environ 18,6 millions de morts. Ce nombre inclut 9,7 millions de morts pour les militaires et 8,9 millions pour les civils. Pas une famille pas un village n'a été épargné. Les noms de 56 Châtillonnais sont inscrits sur cette stèle commémorative.

#### **Bernard Ravet :**

L'hommage rendu le 11 novembre 1919 est discret. La cérémonie se déroule dans la chapelle des Invalides en présence du Maréchal Foch. Une

minute de silence est organisée en l'honneur des personnes tombées pendant la Grande Guerre. L'année suivante, la cérémonie prend une dimension nationale avec la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats. Par la suite, les anciens combattants insisteront pour que le Parlement déclare le 11 novembre comme jour férié de commémoration de la victoire et de la paix. C'est l'objet de la loi du 24 octobre 1922.



Pour en revenir au 11 novembre 1919 pas de discours à vous faire partager, la grande préoccupation politique du moment est de préparer les accords de paix qui seront signés le 28 juin 1919 autour de trois objectifs :

- 1 – instaurer la paix en Europe
- 2 – redécouper le monde par le partage de l'empire colonial allemand
- 3 - imposer à l'Allemagne sa démilitarisation et de lourdes mesures financières au titre des dommages de guerre.

Ce traité de Versailles est préparé par la Conférence de la Paix de Paris de 1919, organisée par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. La conférence débute le 18 janvier 1919 et se termine en août 1919, après 6 mois de discussions et 1 646 séances tenues par 52 commissions techniques.

Écoutez deux extraits de la séance d'ouverture de ce 18 janvier 1919

Extraits du discours du Président de la République Raymond Poincaré.

"Ces énormes sacrifices, la France les a subis sans avoir la moindre responsabilité dans l'épouvantable cataclysme qui a bouleversé l'univers; et, au moment où s'achève ce cycle d'horreur, toutes les puissances dont les délégués sont assemblés ici peuvent se rendre elles-mêmes cette justice qu'elles



n'ont aucune part dans le crime d'où est sorti un désastre sans précédent. Ce qui vous donne toute qualité pour établir une paix de justice, c'est qu'aucun des peuples dont vous êtes les mandataires n'a trempé dans l'injustice. L'humanité peut vous faire confiance, parce que vous n'êtes pas de ceux qui ont violé les droits de l'humanité.»

Puis écoutons les propos du "Tigre" Georges Clémenceau qui s'exprimait après le président des États Unis Woodrow Wilson.

#### **Christiane Puech :**

"M. le Président Wilson a une autorité particulière pour dire que c'est la première fois qu'on voit ensemble une délégation de tous les peuples civilisés de la Terre. Plus grande a été la catastrophe sanglante qui a dévasté et ruiné l'une des plus riches parties de la France, plus large et plus belle doit être la réparation, non seulement la réparation des faits, la réparation vulgaire, si j'ose dire, qui nous est due à tous, mais la réparation plus noble et plus haute que nous allons tâcher de faire pour que les peuples puissent enfin échapper à cette étreinte fatale qui, amassant les ruines et les douleurs, terrorise les populations et ne leur permet pas de s'abandonner librement au travail, par crainte des ennemis qui peuvent surgir du jour au lendemain. Nous sommes venus amis, nous devons franchir cette porte frères. Telle est la première pensée que je tiens à exprimer."

Cette volonté d'une paix durable de la classe politique est partagée par l'opinion publique, elle-même très attachée à se souvenir du tribut que les populations ont payé à ce conflit. Dès 1919, un peu partout en France, se structurent des associations d'anciens combattants et des comités qui collectent des fonds pour la construction de monuments en la mémoire des victimes de la guerre. À Châtillon, je



vous rappelle qu'il fut l'objet d'une collecte auprès de la population

### **Eric Vanoni reprend la parole :**

Notre poilu victorieux montre cette relation complexe qu'entretient tout état entre la guerre et la paix. En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels. Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX). Le 11 novembre est ainsi comparé au Mémorial Day américain qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

Aujourd'hui à 15h30 à Paris sur l'île Seguin, le président de la République inaugure le Monument aux morts pour la France en opérations extérieures (OPEX) Ce mémorial, situé dans le parc André-Citroën à Paris, porte les noms de 549 militaires morts pour la France depuis 1963. Et n'oublions pas que depuis le 1er janvier 2019, 9 de nos militaires ont perdu leur vie pour notre combat pour la liberté et contre le terrorisme. ...

Vive la liberté, vive la République, Vive la France

La liste des morts pour la France en 2019 est lue :

- Premier maître Alain BERTONCELLO, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Premier maître Cédric de PIERREPONT, commando Hubert, mort pour la France au Burkina Faso, le 10 mai 2019 ;
- Médecin principal Marc LAYCURAS, 14e centre médical des armées, mort pour la France au Mali, le 02 avril 2019 ;

**Anne Roiseux** lit ensuite le message de Geneviève Darrieusseq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées

C'était il y a un siècle.

Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée.

Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de batailles qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de

- Brigadier Erwan POTIER, 501e régiment de chars de combat, mort pour la France à Rouen (France), le 21 mai 2019, des suites de blessures reçues au Liban ;

- Brigadier-chef Ronan POINTEAU, 1er régiment de Spahis, mort pour la France au Mali, le 2 novembre 2019.

### ***ndlr :***

Depuis le 11 novembre, cette liste pour 2019 vient de s'allonger. Voici la liste de ces soldats morts pour la France au Mali le 25 novembre 2019 :

- Le capitaine Nicolas MÉGARD, du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le capitaine Benjamin GIREUD du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le capitaine Clément FRISONROCHE du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le lieutenant Alex MORISSE du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le lieutenant Pierre BOCKEL du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- L'adjudant-chef Julien CARETTE du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le brigadier-chef Romain SALLES DE SAINT PAUL du 5e Régiment d'hélicoptères de combat de Pau

- Le capitaine Romain CHOMEL DE JARNIEU du 4e Régiment de chasseurs de Gap

- Le maréchal des logis-chef Alexandre PROTIN du 4e Régiment de chasseurs de Gap

- Le maréchal des logis Antoine SERRE du 4e Régiment de chasseurs de Gap

- Le maréchal des logis Valentin DUVAL du 4e Régiment de chasseurs de Gap

- Le maréchal des logis-chef Jérémy LEUSIE du 93e Régiment d'artillerie de montagne de Varcès

- Le sergent-chef Andreï JOUK du 2e Régiment étranger de génie de Saint-Christol

traumatisés.

Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919 ; l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à

l'avant-guerre est impossible. C'était il y a cent ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage. Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations - unies et solidaires - se rassemblent et se recueillent. La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat. Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

## Inauguration du blason restauré de Châtillon

*Après la cérémonie au monument aux morts, l'assistance se déplace à l'entrée du village pour inaugurer le blason du village restauré.*

**Eric Vanoni :**

Chères Amies, Chers amis

Nous voilà réunis pour inaugurer le blason de Châtillon. Avant que nous le découvriions, je tiens à vous rassurer, non nous n'avons pas substitué le blason historique de la commune de Châtillon au logo de la commune nouvelle de Châtillon qui devra trouver sa place à l'entrée de Châtillon près de la Gare.

Avec l'Acspade nous avons choisi de nous associer pour rénover le blason de Châtillon qui avait été mis en place à l'origine par l'Association Fleurs et Fontaines pour illustrer l'histoire du Village et son passé médiéval.

Le blason précédent avait été réalisé par deux

Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce "monument aux morts pour la France en opérations extérieures" est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.



artisans châtilonnais : Norbert Liennard pour le support en bois et le regretté Monsieur Agoun le carreleur du village.

Quelques années plus tard il trouvera naturellement sa place dans le parcours patrimonial qui fut un travail de collaboration entre la Municipalité et l'Acspade qui a mobilisé beaucoup d'énergie de la part de mon adjointe Christiane Puech.

J'invite Bruno Gastoud à s'associer à moi pour dévoiler le blason de Châtillon.





### ***Le Blason est dévoilé***

Je passe la parole à Bruno Gastoud qui va nous expliquer l'implication de l'Acspade et les choix que l'association a faits.

Puis à Patrick Collandre pour nous expliquer les modalités techniques de réalisation.

Et à Sylvie Veye-Chareton et Bernard Ravet pour une explication historique de l'origine de ce blason et sa signification.

Je tiens aussi à remercier :

L'entreprise Chaffois qui a réalisé le support du nouveau blason (les travaux de pose ont été pris en charge par la municipalité), Bruno Gastoud pour l'implication de l'Acspade qui a financé la fabrication, Patrick Collandre pour la réalisation et Bernard Ravet pour le suivi du projet.

**Sylvie Veye-Chareton** rappelle la signification du blason telle que publiée dans un article du Dauphiné en 1968 d'après l'interprétation d'un héraldiste :

Ce blason, retrouvé par M. et Mme Artéro, dans les années 1960 sur une cheminée de la maison consulaire, rue des Rostangs, a été adopté comme armes de Châtillon-en-Diois. Il condense l'histoire de la baronnie de Châtillon. La partie supérieure est un rappel des armes de l'abbaye de Guignaise, située non loin du bourg, et dont il ne demeure que

### **Bibliothèque municipale**

Depuis 1998, la bibliothèque municipale était gérée par l'association Châtillon Arts et Vigne.

Pour simplifier la gestion, une nouvelle association, "Châtillon Livres et Rencontres" est créée. Elle a tenu son assemblée constituante jeudi 14 novembre. La météo incitait plutôt à rester au sec ! Mais une dizaine de personnes se sont retrouvées pour finaliser les statuts et élire le premier conseil d'administration. 9 candidats ont été élus. Certains n'étant pas présents, c'est ultérieurement que le bureau a été élu : Présidente Annick Lagnion, Secrétaire Dominique Péan, Trésorier Serge Valade. C'est une équipe de 13 bénévoles qui assure le fonctionnement de la bibliothèque, dont 6 ont rejoint le CA.

Cette association gèrera donc la bibliothèque, en poursuivant les activités qui sont les siennes depuis longtemps : prêt de livres au public, accueil des enfants de l'école, lecture et prêt de livres à la Maison St Jean, club de lecteurs mensuel, "journée des auteurs et compositeurs" tous les 2 ans, vente



quelques vestiges de nos jours. La partie gauche (une tour et trois heaumes d'argent sur fond bleu) reproduit les armes de Monsieur de la Tour Gouvernet, capitaine protestant qui, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, fut gouverneur de Die et seigneur de la baronnie de Châtillon-en-Diois. Enfin, les quatre bandes rouges de la partie droite évoquent les liens de parenté qui unissaient les anciens seigneurs de Châtillon (les Artaud d'Aix et les princes d'Orange) avec les comtes de Provence. En 1239, Malbérionne, dame de Châtillon, apporte la seigneurie de Châtillon en dot lors de son mariage avec Raymond de Baux, prince d'Orange. Après la mort de Malbérionne en 1308, ses descendants vendent la seigneurie de Châtillon à l'évêque, comte de Die.



### ***Une partie du CA de la nouvelle association***

de livres d'occasion, et animations ponctuelles (semaine de la science, saison culturelle de la médiathèque départementale ...). L'association pourra aussi élargir ses activités, lorsqu'elle pourra disposer de locaux plus grands que ses 31 m<sup>2</sup> actuels !

**ANNONCE**

## Le marché hebdomadaire se déplace en hiver au dépôt de locomotive

A la demande des marchands, le marché hebdomadaire se tiendra sur l'Esplanade de la gare dans le dépôt de locomotive. Pour certains commerçants qui craignent le gel sur leurs étals, ce sera peut-être une bonne solution ! C'est un essai et seul l'usage permettra de voir si cela fonctionne ; surtout que la destination de cette salle n'est pas encore bien définie. À vendredi à la Gare !



### Quelques règles d'urbanisme à respecter !

On voit parfois, peut-être même de plus en plus souvent, divers travaux réalisés sans qu'aucune formalité n'ait été accomplie. Il existe des règles à respecter : c'est parfois un peu ennuyeux à faire mais *cela permet de ne pas risquer d'avoir à refaire les travaux, voire à démolir une construction ou simplement repeindre ses volets.*

Il existe 3 types de demande :

**Le certificat d'urbanisme : CU** (formulaire CERFA n° 13410\*4)

Il s'agit de vérifier par avance les règles applicables à un projet. Il existe 2 types de CU :

- Le CU de simple information Cua qui indique les règles d'urbanisme applicables sur une parcelle donnée. Le délai d'instruction est de 1 mois.
- Le CU opérationnel : Cub qui permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Le délai d'instruction est de 2 mois.

**La déclaration préalable : DP**

Elle est demandée généralement pour des projets peu importants, pour vérifier le respect des règles d'urbanisme en vigueur. Il existe 3 types de formulaires selon la nature du projet.

- Maison individuelle et/ou ses annexes : (formulaire CERFA n° 13703\*06)
- Bâtiments agricoles, commerces, gîtes... : (formulaire CERFA n° 13404\*06)
- Division parcellaire sans partie commune : (formulaire CERFA n° 13702\*05)

**La DP est obligatoire pour :**

- Une construction nouvelle ou des travaux sur une construction existante créant une surface de plancher ou une emprise au sol entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.

Sur une construction existante en zone urbaine couverte par un PLU le seuil est porté à 40 m<sup>2</sup>.

- La construction d'un mur de plus de 2 m de hauteur.
  - La construction d'une piscine de 100 m<sup>2</sup> maximum. En cas de couverture celle-ci doit avoir une hauteur inférieure à 1,80 m.
  - Des travaux modifiant l'aspect initial extérieur (changement de fenêtre, réalisation d'une ouverture, ravalement, ...). Les travaux réalisés réellement à l'identique ne sont pas concernés, sauf dans la zone de protection d'un monument historique. C'est le cas dans une bonne partie de Châtillon.
  - Le changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade.
  - La réalisation d'une division foncière sans partie commune.
- Le délai d'instruction est de 1 mois, sauf en site patrimonial remarquable, aux abords d'un monument historique, dans un site inscrit ou dans un site classé.

**Le permis de construire est exigé dans les autres cas** en particulier pour tous les travaux importants.

Il en existe 2 types :

- Maison individuelle et annexes : (formulaire CERFA n° 13406\*06)
- Bâtiments agricoles, commerces, gîtes, hôtels ... : (formulaire CERFA n° 13409\*06)

Pour ces formalités vous pouvez vous renseigner à la mairie. Une brochure a été réalisée par le service commun d'instruction de la Communauté de communes. Les dossiers sont à déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain. Les formulaires CERFA correspondants sont disponibles sur internet ou à la mairie.



## Réunion publique d'information :

Vous êtes cordialement invités à la réunion de présentation par l'ONF de la révision de l'aménagement de la forêt communale de Chatillon en Diois/Treschenu Creyers.

**Mardi 10 décembre 2019**  
à 18 h  
*salle de réunion de la mairie*

### 22 décembre 2019 Marché d'hiver

Le 22 c'est l'hiver, le jour le plus court de l'année et c'est le marché d'hiver proposé par Art'Star pour

des achats de Noël. C'est un peu de vie dans les rues de Châtillon au moment le plus difficile de l'année et le signal que les jours vont s'allonger, doucement.

### Premiers indices de l'arrivée de la Fibre Optique

Le programme conduit par ADN (Ardèche Drôme Numérique) de la fibre chez l'habitant commence à Châtillon ! Un petit local (nœud de raccordement optique) de 3,47 sur 4,92 mètres va être implanté à proximité du cimetière du bas. L'impact visuel sera faible d'autant que la municipalité a souhaité que le toit soit végétalisé.

La première phase a eu lieu le 26 novembre avec une étude de sol par la société SIC Infra26, consistant à mesurer la pression de charge



admissible dans le sol à diverses profondeurs. Il faut en effet s'assurer d'une bonne stabilité pour cet équipement. A suivre...



### Le site internet de l'ACSPADE

Ce site grandit et s'enrichit des contributions de ses co-auteurs. C'est Hubert Meffre qui a mis en place le site et le fait vivre.

Les derniers apports du site concernent deux personnages illustres de Châtillon :

Le premier, Georges Ladrey est présenté par un texte et des reproductions réalisés par Christian Claude, un des très proches amis du peintre.

Le second, Jean Sénac, fait l'objet d'un article réalisé par Michèle Poulalier sensibilisée par cet auteur franco-algérien. Rappelons que Jean Sénac et son œuvre ont été présentés dans le cadre de plusieurs festivals Arts et Vigne passés.

D'autres personnages châtillois font l'objet d'articles en cours de conception : Alfred Courmes, Pierre Dévoluy, Henri Kubnick, Yvette Dinville, Maurice Bompard. ***Les personnes qui auraient d'autres idées et d'autres textes à proposer sont les bienvenues.***

Le lien d'accès au site de l'ACSPADE est : patrimoine-chatillonendiois.fr

### Loto du club de l'Adoux

Ce dimanche 24 novembre, il est 14 h, c'est enfin l'ouverture des portes au public de la salle Kubnick pour participer au loto du club de l'Adoux. Ce loto se déroule traditionnellement le dernier dimanche du mois de novembre. Pour les bénévoles et les organisateurs du club la sensation de soulagement est manifeste et visible ; tout a été organisé pour

que ce loto devienne une grande cuvée. Plus de 3000 € de lots distribués, un premier lot à plus de 550 €, des quines à 100 €, un panier garni d'une valeur de 180 € pour la tombola, les artisans, commerçants, donateurs, ont été particulièrement généreux cette année, grâce à la forte implication des collecteurs de dons sur Die et le haut Diois. Le démarchage, de porte à porte, fait par les bénévoles pour vendre des cartons a été efficace, et les joueurs

des cartons vendus sont bien présents en salle pour en assumer la gestion. Le buffet est bien garni, et les bachiquelles promises trônent sur l'étal à côté de la buvette.



14 h 30, tirage du premier numéro, et , pour le Président Frédéric Faure, présent sur l'estrade pour administrer le tirage des numéros, le constat est clair : après comptage et recomptage des personnes présentes, une centaine de joueurs

sont bien là, nous sommes loin de faire le plein cette année 2019. La malencontreuse organisation d'un premier concours de belote par nos amis du

club l'oiseau bleu du Glandasse de Solaure ce même dimanche, et la première organisation d'un loto par nos amis du tennis-club de Die Luc Châtillon, ce même jour, sans aucune concertation préalable, ne vont pas nous aider à remplir nos objectifs. Les 6 parties s'enchaînent et se déroulent de manière exemplaire, les tirages étant effectués avec éloquence au micro par notre ami Albert Arbaut, qui avait accepté de reprendre la gestion de la manivelle, qu'il avait quittée depuis deux ans. Un grand merci à la jeune Jessica pour son aide sur l'estrade au tirage des numéros. Le gros lot, un séjour dans le Périgord a été gagné par madame Annick Faure de Châtillon-en-Diois. Merci à tous et à l'année prochaine.

Frédéric FAURE  
Président du Club de l'Adoux



## 27<sup>e</sup> CHATILLON de FRANCE Et D'AILLEURS !!



CHATILLON  
SUR INDRE

## CHÂTILLON SUR INDRE

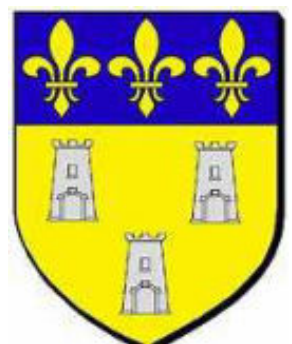
En lisant le titre, seul le chiffre 27 a changé puisqu'il y a 5 ans en 2014 l'association des Châtillon de France était reçue par la municipalité de Châtillon sur Indre pour sa 22<sup>e</sup> réunion. Cela peut surprendre en si peu de temps mais il y a une raison majeure à ce "remix".

En effet la 27<sup>e</sup> réunion des Châtillon de France devait se tenir à Châtillon Saint-Jean. Cet autre Châtillon Drômois situé dans la vallée de l'Isère et proche de nous. Seulement voilà ! Un certain 15 juin 2019 les éléments naturels se sont déchaînés. Une véritable catastrophe alliant pluie diluvienne mais surtout grêle d'une puissance rarement vue, puisque certains grêlons faisaient 12 cm de

diamètre. La quasi-totalité des toitures dont celle de l'église et de bâtiments communaux ont été sévèrement touchées, ainsi que l'école dévastée et bien sûr de nombreux toits de maisons particulières.

Gérard Fuhrer, Maire de la ville et son conseil devant l'ampleur des dégâts ont fait savoir au bureau de l'association l'impossibilité de nous recevoir annulant donc par force ce qui devait être "Châtillon Saint Jean 20 ans après", puisque nous ayant reçus en 1999.

Il fallait rebondir et le temps manquait pour trouver un remplaçant avant de tout annuler pour cette année 2019. Heureusement le conseil municipal de Châtillon-sur-Indre a accepté et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvés les 19 et 20 octobre dans leurs murs.

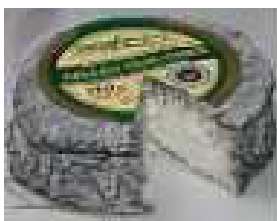






Châtillon-sur-Indre, 2672 habitants, est une commune située dans le département de l'Indre, en région Centre-Val de Loire dans l'ouest du département à la limite avec le département d'Indre-et-Loire. Elle est située dans la région naturelle du Boischaud Nord entre les vallées verdoyantes de l'Indre et du Cher. Il existe aussi un Boischaud Sud. Le Boischaud Nord bascule progressivement de l'élevage à la production laitière traditionnelle et aux cultures céréalières, tandis que le Boischaud Sud se consacre toujours à l'élevage allaitant.

Voici en peu de mots la situation géographique auxquels j'ajouterai ces quelques noms de spécialités locales comme le Poirat et le Truffiat, la Fromagée, la lentille verte, la sucrine, le Citrouillat et le Poulet en Barbouille ; pour finir la dégustation, les fromages connus comme le Selles sur Cher et le Valençay, le tout arrosé avec du Val de Loire blanc, rouge ou rosé ! Il y aussi du Crémant !



Et quel patrimoine puisque Châtillon entre dans l'histoire en 870. Je ne fais que les rappeler, ayant déjà eu l'occasion de faire le point en 2014 sur l'histoire de cette ville fortifiée.

L'église Notre Dame, le Château et sa chapelle du XIII<sup>e</sup>, le Donjon, la Tour du XII<sup>e</sup>, les fortifications urbaines et les trois portes Saint Nicolas, Saint

Antoine et Saint Austregisile (ou Saint Oustrille).

Promouvoir entre les différents Châtillon une interactivité afin de mieux faire connaître les différentes régions, lieux historiques, manifestations artistiques et sportives, produits régionaux, savoir faire économique et industriel et surtout créer des liens d'amitié entre la population, tel est le but poursuivi par l'association.

Arrivés en fin de matinée le 19, après un accueil en Mairie et un repas rapide dans un restaurant local nous partons en visite en car pour le château d'Azay le Ferron. D'une riche architecture du XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, il comprend 15 pièces somptueusement meublées dans lesquelles vivaient la famille Hersent-Lusarche. Propriétaire depuis 1852, cette famille l'a légué en 1951 à la ville de Tours (trop cher à entretenir pour Châtillon-sur-Indre). Un écrin de verdure révèle une multitude d'essences d'arbres, des parterres de buis et des topiaires (Ifs taillés tels des pièces d'échiquier), une collection réputée pour être l'une des plus belles de France. Jardins fleuris de roses de collection et vergers de variétés anciennes complètent la diversité végétale du parc. Notre guide compétent avec beaucoup d'humour a su nous intéresser à la vie mouvementée de ce château.

À 18h retour à la salle d'accueil où nous attendent nos hébergeurs bénévoles chez qui nous allons revêtir robe ou costume pour la soirée de gala. Un dîner spectacle suivait un apéritif de qualité. Danses et chants, non pas jusqu'à la fin de la nuit mais très

tard, ont rassemblé les 60 Châtillonnais venus d'ailleurs, les membres du conseil municipal local et bien sûr les hébergeurs qui nous accompagnaient. À remarquer que seuls 18 Châtillon étaient représentés cette année, fait inhabituel.

Des discours et remerciements au cours du repas, mais aussi des félicitations aux bénévoles qui ont eu à cœur, en peu de temps, de faire de cette réunion une réussite. Une urne avait été mise en place afin de récolter les dons des personnes ou communes souhaitant apporter leur contribution à Châtillon Saint-Jean (plus de 5000 € ont été récoltés).

Le lendemain, une visite de la ville était prévue mais une pluie fine et froide est venue troubler le programme. Aussi avons-nous visité le château royal intra muros datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est en pleine réfection, mais nous avons pu admirer ses larges ouvertures, ses peintures murales et les charpentes sculptées et peintes. Pour cela, il a été classé il y a peu au titre des monuments historiques. De onze heures à midi c'est l'assemblée générale annuelle. Le Président Dominique Schott ouvre la séance et déplore que Châtillon la Pallud (Ain) ne souhaite plus faire partie de l'association. 2020 sera une année électorale tant pour les communes que pour l'association. Il y aura donc renouvellement du conseil d'administration. Les finances sont saines. Cette année on note une stabilité puisque 26 Châtillon ont cotisé et qu'il y a eu 31 cotisations

personnelles.

Décision est prise ! Monsieur Bernard Marconnet, Maire de Châtillon d'Azergue (2200 habitants, commune du beaujolais et du pays des pierres dorées) nous confirme que sa ville nous accueillera les 17 et 18 octobre 2020. Le conseil d'administration se réunira le 16 ou le 23 mai 2020 dans sa ville.

L'assemblée tire à sa fin. Elle est suivie d'un repas buffet, puis ce sera le départ; mais avant cela Gérard Fuhrer, Maire de Châtillon Saint-Jean prendra la parole pour remercier nos hôtes pour ce remplacement au pied levé et les donateurs pour leur geste. La traditionnelle photo, vu la pluie persistante, est réalisée dans la salle après que chacun eut offert au conseil et bénévoles les produits locaux des divers Châtillon.

Merci à la Mairie et au 8 à Huit qui chacun ont offert vins et crémants du Diois.

Pour conclure je pense que notre Châtillon pourrait, une fois les futures élections passées, se pencher sur la possibilité de poser à nouveau sa candidature pour recevoir les Châtillon de France et d'ailleurs, ce qui avait déjà été fait en 2003.

À 2020 à Châtillon d'Azergue, c'est juste à côté !

Roland Covarel  
Délégué par la Mairie



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410  
Directeur de la publication : Eric VANONI  
Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD